

**LA PREMIERE REUNION DES CHEFS ET DES DIRECTEURS  
D'ORGANISATION NATIONALES DE L'ETAT CIVIL (NOCR) DES  
ETATS MEMBRES DE L'OCI**

**15-17 Avril 2013  
Téhéran, République Islamique d'Iran**

**COMMUNIQUE FINAL**

Nous, les représentants des Organisations Nationales de l'Etat Civil (NOCR) participant à la première réunion des chefs et des directeurs de l'NOCR des Pays Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), tenue à Téhéran, République Islamique d'Iran du 15 au 17 avril 2013,

*Souligner* le fait que chaque Pays Membre doit donner la priorité à l'amélioration de la couverture de l'état civil et imposer l'inscription à temps des événements démographiques,

*Reconnaître* l'importance de la planification et de la conception d'un système d'état civil efficace qui incarne l'épine dorsale et la base de la production de statistiques exactes sur la population, des documents d'identité sécurisés, l'intégration de nombreuses applications e-gouvernement comme la sécurité sociale et du travail, la santé, l'éducation, le commerce et la finance,

*Reconnaître* l'importance d'une législation globale couvrant tous les aspects de l'état civil et *souligner* que l'application de ces règlements est de la plus haute importance,

*Souligner* la nécessité d'une transition systématique vers un système d'état civil informatisé et centralisé, construit sur un numéro d'identification national unique et qui permet aux citoyens d'accéder aux services en ligne de manière efficace,

*Inviter* les Pays Membres de l'OCI de relier et intégrer les données d'adresse des citoyens avec le système d'état civil,

**Encourager** les pays membres de l'OCI à développer et concevoir une carte à puce d'identité nationale, qui soit intégrée au système d'état civil, comme un outil efficace pour faciliter la vie des citoyens en raison de sa multifonctionnalité et **souligner** l'importance d'utiliser la technologie standard, prendre des mesures nécessaires de sécurité dans la conception de cartes à puce et signer des accords bilatéraux et multilatéraux destinés à faciliter la fonctionnalité transfrontalière entre les pays membres de l'OCI dans le futur,

**Reconnaître** que chaque Pays Membre de l'OCI soit dans une phase différente du processus d'enregistrement civil et donc les priorités et les besoins peuvent varier d'un pays à l'autre,

**Reconnaître** l'importance des partenariats public-privé (PPP) dans les Pays Membres de l'OCI dans le but d'accroître la coopération technique et le commerce intra-OCI,

**Reconnaître** l'importance de la coopération et de la collaboration, en particulier dans la priorisation de l'enregistrement des non-citoyens, le partage d'expériences à travers des visites d'étude et la réalisation de projets communs avec les Pays Membres de l'OCI dans la structuration d'un système d'état civil efficace,

**Demander** au SESRIC de concevoir et diffuser un questionnaire, dans le but d'évaluer les besoins et les capacités des Pays Membres de l'OCI en matière d'état civil et d'initier un programme de renforcement des capacités et programme de formation basés sur l'analyse des réponses aux questionnaires,

**Inciter** les Pays Membres de l'OCI à désigner et présenter leur Point Focal National (PFN) au SESRIC afin de faciliter la communication,

**Demander** au SESRIC d'accueillir un portail Web dans son siège et, en coopération avec les Pays Membres de l'OCI, de fournir le contenu de ce portail web dans le but de partager les expériences, les meilleures pratiques, les recherches et les mesures prises par les Pays Membres, les publications, les lois et les règlements, les profils et les informations sur les projets en cours ainsi que d'établir une base de données d'experts de l'état civil pour faciliter la communication entre les experts de l'état civil dans les Pays Membres de l'OCI,

**Recommander** de créer une organisation internationale de l'état civil sous l'égide de l'OCI qui facilitera la coordination entre les institutions de l'état civil des Pays Membres de l'OCI,

*Demander* au SESRIC de prendre des mesures pour approuver le communiqué final dans la prochaine Réunion Ministérielle appropriée de l'OCI.

**17 Avril 2013, Téhéran, République Islamique d'Iran**